





Trésorerie Générale du Royaume

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

JANVIER

PRINCIPALES TENDANCES

A fin janvier 2021 et en comparaison avec la même période de 2020, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après:

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes brutes de 3,7%, provenant de :

- 1- la baisse des recettes douanières nettes de 13,5%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 3 MDH à fin janvier 2021 contre 17 MDH un an auparavant :
- droits de douane (+0,4%);
- TVA à l'importation (-18,4%), compte tenu de remboursements de 1 MDH à fin janvier 2021, soit le même niveau un an auparavant ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-10,1%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 1 MMDH à fin janvier 2021 contre 14 MDH à fin janvier 2020;
- 2- la baisse de la TIC sur les tabacs manufacturés (-52,1%) et des autres TIC (-14,2%);
- 3- l'augmentation des recettes nettes de la fiscalité domestique de 7,2%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 170 MDH à fin janvier 2021 contre 474 MDH un an auparavant :
- l'IS a enregistré une baisse de 8,8%, compte tenu de restitutions qui ont été de 18 MDH à fin janvier 2021 contre 19 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,5 MMDH;
- l'IR (+13,1%), compte tenu de restitutions qui ont été de 6 MDH à fin janvier 2021 contre 9 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 28% par rapport à leur niveau de fin janvier 2020.
 - Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 5%.
- la TVA à l'intérieur (+8,5%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 132 MDH à fin janvier 2021 contre 440 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 42,2 MMDH.
 - A fin janvier 2021, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 190 MDH contre 630 MDH un an auparavant ;
- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 3.734 MDH à fin janvier 2021 contre 3.482 MDH un an auparavant, en hausse de 7,2% ou +252 MDH ;
- les majorations de retard (-32,1%), résultant de recettes brutes de 86 MDH contre 112 MDH et de dégrèvements de 14 MDH à fin janvier 2021 contre 6 MDH un an auparavant.